



Commune de Plessis de Roye - Belval

Bulletin municipal

L'éditorial

En ces temps incertains, il est bien difficile de se projeter que ce soit à court terme (*comment organiser les fêtes de fin d'année ?*) ou à plus long terme (*que va être la vie économique, sociale dans les mois à venir ?*). Dans tous les cas, il convient de rester optimistes car sombrer dans le doute, n'aide en rien à y voir plus clair. Et l'une des conditions pour garder espoir, est de rester dans les projets initialement prévus même s'ils sont momentanément stoppés ou reportés. L'autre condition essentielle est la solidarité, car l'attention portée aux autres est le seul moyen de ne pas rester fixés sur ses difficultés personnelles.

Dans notre petite commune, les projets n'ont pas disparu et continuent à suivre leur cours : d'abord les travaux de rénovation de notre église en suspens depuis si longtemps ont enfin commencé....

Parmi les autres projets, la mise en place de cours d'anglais pour les plus jeunes a recueilli l'intérêt de plusieurs familles (*voir rubrique ci-après*) mais la mise en œuvre se trouve contrecarrée par les impératifs imposés par la situation sanitaire (pas de réunion ni rencontre publique...). Les élus continuent à travailler pour trouver la personne susceptible d'assurer ces cours ainsi que la définition d'horaires qui satisfasse le plus grand nombre.

Autre projet : afin d'anticiper les périodes de canicule susceptible de survenir l'été prochain, l'acquisition de climatiseurs mobiles qui seront mis à la disposition des aînés de notre commune (*14 personnes de plus de 75 ans dans notre village*). L'étude de marché a été faite, la décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal (*en janvier sans doute*).

Et la nécessaire solidarité qui concerne nos aînés s'est déjà manifestée, en octobre, par la distribution de bons d'achat d'un montant de 30 €, financés par la commune, au bénéfice de toutes les personnes de plus de 62 ans de notre village. Devant l'impossibilité d'organiser le traditionnel « Repas des Anciens », le CCAS a décidé de remplacer ce moment de convivialité par ce geste de reconnaissance.

Autre manifestation de solidarité, cette fois-ci en direction des familles et des enfants : toutes les familles ayant des enfants à la cantine de Lassigny ont été nominativement contactées afin de les informer que les élus mettaient en place une participation communale aux frais de cantine. Cette participation sera dépendante des ressources du ménage, de la composition de la famille et du nombre d'enfants mangeant à la cantine. Une procédure a été proposée afin mettre en œuvre cette participation (*voir rubrique ci-après*) .

Enfin, ne pouvant mettre en place les festivités de fin d'année permettant de remettre aux enfants le cadeau de Noël traditionnel autour d'un petit spectacle et d'une collation, les élus ont décidé de distribuer un bon d'achat à utiliser spécifiquement pour les enfants (jouets, livres, etc.). Vu le contexte sanitaire entraînant l'impossibilité de la petite fête habituelle, ils ont aussi décidé d'élever le montant de la somme attribuée à hauteur de 50€ par enfant.

Tout en invitant chacune et chacun à continuer à prendre les dispositions de prudence qu'impose la situation sanitaire, **au nom de toute l'équipe municipale, je souhaite à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année et, par anticipation, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2021.**

Les premiers mois de l'année 2021 continueront à être perturbés par la pandémie.

Plus que jamais, il faut que nous restions responsables, unis et solidaires !

Michel LAGOUGE Conseiller municipal

Sommaire

Vie municipale

- Rénovation de l'église 2
- Communication mairie
PanneauPocket
Site internet 3
- Permanences
Fermeture pour les fêtes de fin d'année 3
- Démarches en mairie 3

Vivre et décider ensemble

- Cours d'anglais 2
- Aide à la cantine 2
- Les vœux du maire 2
- Bibliothèque :
« Autour d'un livre » 4
- Le 11 novembre 2020 4

Informations utiles

- Intervention nid de guêpes, frelons 2

Parole libre

- « Restos du cœur »
Appel à la solidarité 4

Un peu d'histoire...

Le « Circuit de la butte du Plémont », haut lieu de la Grande Guerre.

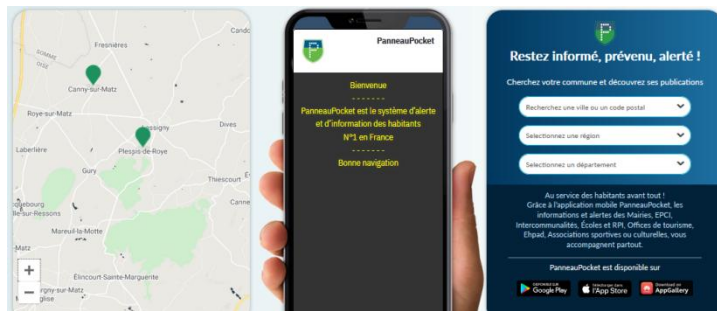
- Panneau n° 1 (suite) 4

décembre 2020

La communication de la mairie

Pour informer les habitants de notre commune, le Conseil municipal a mis à leur disposition **deux outils** gratuits, ne nécessitant de fournir aucune donnée personnelle (*adresse mail ou numéro de téléphone*) :

- L'application **PanneauPocket** à consulter soit sur smartphone (*il faut alors la télécharger, et mettre en favori notre commune*) soit sur ordinateur ou tablette en accédant au site <https://app.panneaupocket.com/> => 60310



- Le site internet communal auquel on peut avoir accès par l'URL : <https://www.plessisderoye.fr/> (*ne pas oublier le 's'*)

Ces outils sont la propriété des habitants donc toutes les remarques, propositions, suggestions visant à les améliorer sont les bienvenues. S'adresser à la Commission Communication. (Michel **LAGOUGE** ou Michel **DÉPRÉS**)



Par ailleurs, ces outils ne permettent la circulation de l'information que dans un seul sens : de l'équipe municipale vers les administrés. Cet inconvénient est essentiellement motivé par la volonté de ne pas avoir à collecter des données personnelles nécessitant une gestion contraignante afin de respecter les dispositions légales du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour faire connaître à l'équipe municipale, toute question, remarque, suggestion, **contacter personnellement les élus ou passer à leurs permanences des mardis et jeudis.**

Permanences en mairie :

La mairie sera fermée du 22 décembre soir au 4 janvier au soir. Contact URGENCE : 07 49 23 74 62 C. QUIRIN

Secrétariat ouvert au public

- mardi 10 h – 11 h 30

- mail : mairie.plessisderoye@wanadoo.fr Tel : 03 44 4 72 29

- jeudi 13 h 45 – 15 h 15 (*le jeudi en télétravail jusqu'à nouvel ordre*)

Permanences des élus

- mardi et jeudi 18 h – 19 h

Les démarches en mairie

Une rubrique récurrente dans le bulletin municipal présente les différentes démarches administratives qui peuvent être effectuées à la mairie en s'adressant au secrétariat ouvert au public. (*voir l'ensemble sur le site municipal Menu Actualités*)

Les Travaux sur votre habitation .

Tous travaux sur les habitations (pose de velux, réfection de toiture, ravalement, agrandissements...), et tous travaux de construction (appentis, garage, abri de jardin, clôture, portail...) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire selon la nature du projet, à déposer en mairie. Ces travaux doivent être en conformité avec le règlement du Plan Local d'Urbanisme approuvé par la Commune.



Les dossiers sont téléchargeables et peuvent être remplis en ligne sur le site www.service-public.fr.

Le dossier accompagné des pièces justificatives est à déposer en mairie qui l'enregistrera et le transmettra à la Communauté de Communes du Pays des Sources pour l'instruction.

Pour plus d'informations, voir le site communal, Menu Evolution du village.

Pièces d'identité : carte d'identité, passeport

Les cartes d'identité et les passeports ne sont plus de la compétence de la mairie de Plessis de Roye. Ces documents sont dorénavant réalisés par les mairies qui ont été dotées par la Préfecture des équipements nécessaires aux prises d'empreintes et de photos.



La mairie la plus proche équipée est celle de Ressons-sur-Matz. Tél. : 03 44 42 51 18. Horaires d'ouverture : Du Mardi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00s

Les dossiers peuvent être déposés dans n'importe quelle mairie de France qui est équipée.

Recensement militaire

Tous les jeunes du village âgés de 16 ans révolus doivent effectuer leur recensement militaire.

Il sera alors remis une attestation de recensement. Celle-ci est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire, concours...), ainsi que pour l'inscription scolaire. Il faut la conserver précieusement et ne délivrer que des photocopies. Se rendre en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Vivre et décider ensemble

Bibliothèque « Autour d'un livre »

Pour l'année 2021, la Commission bibliothèque souhaiterait mettre en place une animation : "*Un temps d'échange autour d'un livre*". Ce temps d'échange et de partage pourrait s'effectuer au cours d'un "café lecteur" durant lequel une (ou plusieurs) personne viendrait présenter aux autres le livre qui a retenu son attention ; l'histoire, ce qu'il a aimé, et pourquoi pas, parler de son auteur. L'idée étant de partager et donner aux autres lecteurs l'envie de découvrir l'ouvrage.

Partager ses lectures, c'est aussi transmettre ses émotions, ses joies : ce pourrait être un vrai moment de convivialité... tellement rare et important par les temps actuels.

L'idée pourrait être déclinée en deux niveaux : pour les enfants, adolescents, et pour les adultes. N'hésitez pas, si l'idée vous plaît ou si vous avez d'autres souhaits, à enrichir ce sujet. Prendre contact avec l'élue responsable de la Commission Bibliothèque (Catherine QUIRIN)

Parole libre et Solidarité

Quelques mots du président départemental de l'Oise et d'une bénévoles de Compiègne des « Restos du Cœur » :

Les « **Restos du cœur** » ont pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Dans l'Oise, **700 bénévoles** ont distribué **1 383 000 repas** durant une année (hiver 2019/2020 et été 2020) en aidant **9000 personnes et 350 bébés**. L'association qui n'a pas interrompu son activité malgré les risques sanitaires, a dû faire face à une augmentation du nombre de personnes accueillies : **736 000 repas** cet été en **augmentation de 15%** par rapport à l'été dernier, en supportant des dépenses supplémentaires, achat de masques, de produits désinfectants, de sacs de distribution de denrées sans contact.

A Compiègne, le « **Camion du cœur** », qui distribue des repas, 3 fois par semaine, aux personnes en majorité sans abri a vu son activité, durant l'été, augmentée de **90 %**, en préparant près de **9500 repas** avec des pics hebdomadaires de près **400 repas**.

Les « **Restos du cœur** » ne fonctionnent que par la générosité de ses donateurs et redistribuent gratuitement toutes les aides reçues jouant ainsi un rôle majeur dans la cohésion des territoires et dans la vitalité du tissu social.

Alors, merci d'avance à ceux qui feront un geste.

Plus d'information sur <https://www.restosducoeur.org>



Le 11 novembre 2020 à Plessier : En raison des conditions sanitaires et conformément aux directives de la Préfecture de l'Oise, la cérémonie du 11 novembre 2020 n'était pas ouverte au public. Elle s'est donc déroulée uniquement en présence du maire de notre commune et de quelques élu-e-s.

Catherine QUIRIN, première adjointe, a lu le discours officiel, la liste des morts pour la France dans le courant de l'année 2019-2020 ainsi que les noms des victimes indiqués sur le Monument aux morts de notre commune. Après une minute de silence, une gerbe a été déposée au pied du Monument.



(Photo et discours, voir le site communal, **Menu Actualités**)

Rappel : Toute association ou personne désireuse de faire passer un message d'intérêt général à l'ensemble des administrés de Plessis de Roye peut soumettre son texte (signé) aux élus responsables de la **Commission Communication**.

Un peu d'histoire...

A l'occasion de chaque numéro du bulletin, on se propose de reprendre chaque panneau explicatif du circuit du Plémont qui traverse notre village.

Parcours historique de la butte de Plémont

<https://tinurl.com/v6z2jpjv>

Panneau 1(suite) L'invasion allemande. L'espoir et l'optimisme général sont anéantis après l'arrivée des premiers soldats allemands fin août. En effet, les Allemands viennent de gagner la bataille des frontières et avancent rapidement sur Paris. Certains habitants paniqués fuient la région.

Les troupes du général von Klück, commandant de la 1^{ère} armée occupent Lassigny le 30 août 1914.

D'après un rapport de la commission d'enquête, le général von Klück, furieux d'avoir trouvé la commune presque déserte, ordonne le pillage du bourg. Tous les objets de valeur sont enlevés, les animaux tués, les fruits des arbres abattus, les meubles volés sont brûlés, les archives et les souvenirs de famille sont détruits...

Les jours suivants, en l'absence de combat dans la région, certains habitants reviennent au village.

...A suivre dans le prochain bulletin.

Pour les plus curieux ou les plus pressés : la totalité des panneaux sur le site communal Menu Actualités.

